



Systeme de surveillance des navires (SSN) national Directives afin de remplir le formulaire d'inscription au SSN

Le Formulaire National – Systeme de surveillance des navires (SSN) doit être complété et envoyé à Pêches et Océans Canada (MPO) si l'une des conditions de permis exige l'inscription au SSN. Une unité SSN est un dispositif satellite qui fournit les données de positionnement d'un navire. Les renseignements tirés de ce formulaire permettent au MPO d'inscrire les navires ou de modifier leur inscription au SSN.

Veillez lire toutes les directives attentivement avant de compléter et d'envoyer le formulaire. Pour obtenir de l'aide, appelez le numéro de téléphone de votre région, tel qu'indiqué en bas de page 3 du Formulaire National-Systeme de surveillance des navires.

PARTIE I – Information sur le bateau (sections 1 à 10[d])

Cette section sert à identifier le bateau, le propriétaire et le détenteur du permis.

PARTIE II – Information sur l'unité SSN (sections 11 et 12)

Cette section sert à identifier le fabricant et le modèle de l'unité SSN, ainsi que le numéro de série qui y est associé. Veuillez vous renseigner auprès de votre fournisseur de services de communications, surtout en ce qui concerne le numéro de série, car il ne correspond pas nécessairement au numéro de série inscrit sur l'unité SSN. Pour savoir si votre unité est conforme, veuillez consulter la liste des unités SSN approuvées par Pêches et Océans Canada sur le site suivant.
<http://www.nfl.dfo-mpo.gc.ca/f0011108>

PARTIE III – Information sur l'installateur de l'unité SSN (sections 13 à 15)

Cette section sert à identifier la personne qui a effectué l'installation de l'unité à bord du bateau. Si vous êtes l'installateur, indiquez-le dans le champ 14.

PARTIE IV – Information sur le fournisseur de services de communications (FSC) (sections 16 à 20)

Cette section sert à identifier le fournisseur de services de communications (FSC), ainsi que le courriel indiqué pour l'unité SSN et le numéro qui lui est attribué par le FSC. Le numéro attribué par le FSC est unique. Ce numéro doit être exact et son impression doit être nette, sans quoi le dispositif du bateau ne sera pas en mesure d'envoyer ses données à Pêches et Océans Canada.

PARTIE V – Pour Inmarsat-C seulement (sections 21 et 22)

Cette section ne concerne que les unités qui fonctionnent avec les satellites Inmarsat-C. Le cas échéant, veuillez obtenir l'information auprès de votre fournisseur de services de communications.



PARTIE VI – Demande relative à l'unité SSN (sections 23 à 25)

Veillez cocher la case qui correspond à la nature de la demande.

Type de demande	Description
Installation initiale	L'unité en question est installée pour la première fois.
Remplacement d'unité	L'unité en question est installée en remplacement d'une précédente unité enregistrée à bord du bateau.
Transfert d'unité	L'unité en question est retirée d'un bateau et installée sur un autre.
Mise hors service de l'unité	L'unité en question est retirée d'un bateau et ne sera pas remplacée.
Remise en service de l'unité	Remise en service de votre unité SSN.
Changement d'enregistrement du bateau	Pour signaler des changements concernant la propriété du bateau, le détenteur de permis ou de la région administrative du MPO.
Autre	Il s'agit de tout changement à l'information transmise qui ne fait pas partie des choix ci-dessus.

La date d'entrée en vigueur est la date où s'est produit le changement.

PARTIE VII – À remplir SEULEMENT si l'on demande un transfert d'unité (sections 26 à 31)

Cette section ne doit être remplie que si l'unité en question est transférée d'un bateau à un autre. L'information dans cette section sert à identifier le bateau duquel on a retiré l'unité.

PARTIE VII – À remplir SEULEMENT si l'on demande un remplacement d'unité (sections 32 à 34)

Cette section ne doit être remplie que si l'unité en question est remplacée. L'information dans cette section sert à identifier l'ancienne unité qui se fait remplacer.